REGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES ET DE SERVICES

OBJET DE LA CONSULTATION :

FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS COMPLETS EN LIAISON CHAUDE

N°01-2022/9720012F

POUVOIR ADJUDICATEUR :
Groupement de commandes du COLLEGE EUZHAN PALCY et de la Ville du GROS MORNE

- **Lien de consultation :** https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/116851/show
- **Date de début de la consultation :** le 20 juin 2022
- **Date limite de réception des offres :** le 05 juillet 2022 à 12h00 (heures de Paris-délai de rigueur)

Le présent règlement de la consultation comporte 10 pages numérotées de 1 à 10, celle-ci comprise.

SOMMAIRE

ARTICLE 1: OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION

1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION

1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS

1.5 - VARIANTES

1.6 –NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE

2.2 - DUREE DU MARCHE – DELAI D'EXECUTION

2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT

2.5 - MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

ARTICLE1 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet **la fourniture et la livraison de repas complets en liaison chaude,** dans le cadre d'un Service de Restauration et d'Hébergement pour le groupement de commandes composé :

- Du Collège Euzhan PALCY
- De la Ville du Gros Morne (Ecole primaire Mixte C)

Coordonnateur du groupement de commandes :

Collège Euzhan PALCY, représenté par le Principal, M. Jean-François MICHEL **-** Quartier La Fraîcheur - 97213 GROS-MORNE
Tél. : 0596 67 56 07 – Fax : 0596 67 85 79 - Mail : ce.9720012f@ac-martinique.fr

Ce service de restauration scolaire est à destination des élèves de l'école élémentaire Mixte C, des collégiens et des adultes (environ 05 par jour) pour le collège Euzhan PALCY.

Lieu d'exécution : Service de restauration et d'hébergement du :

COLLEGE EUZHAN PALCY
Quartier La Fraîcheur
97213 GROS-MORNE
Tél. : 0596 67 56 07 – Fax : 0596 67 85 79 Groupement de commande (L 2113-6 à L 2113-8)

Les personnes publiques contractantes sont :

- Le Collège Euzhan PALCY, représenté par le chef d'établissement-ordonnateur ; Monsieur Jean-François MICHEL
- La ville du GROS MORNE, représentée par le Maire – Ordonnateur ; Monsieur Gilbert COUTURIER,

Les prestations feront l'objet d'un accord cadre mono attributaire avec minimum et maximum définis en quantité, passé en application de l'article R. 2162-4 du Code de la commande publique.

Les bons de commande seront notifiés par chacun des membres du groupement de commandes ou leur représentant au fur et à mesure des besoins.

1.2 - Etendue de la consultation

La présente consultation est soumise aux dispositions de l'article R. 2123-1 du Code de la commande publique.

1.3 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots car l'objet du présent marché ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

1.4 - Variantes

Les variantes ne sont pas acceptées conformément aux dispositions de l'article R. 2151-8 du code de la commande publique.

1.5 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

Aucune forme de groupement (solidaire ou conjoint : article R. 2142-20 du code de la commande publique) n'est imposée.
Toutefois, dans le cas d'une candidature et d'une offre présentée par un groupement,

- Le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement

- Le mandataire d'un groupement conjoint devra être solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur (article R. 2142.24 du code la commande publique).

Selon les dispositions de l'article R. 2142-21 du code de la commande publique, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :
- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

1.6 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

- 55523100-3 : Services de restauration scolaire

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 – Procédure de passation du marché

Le présent marché est lancé selon la procédure adaptée définie à l'article L 2123-1 du code de la commande publique.

2.2 - Durée du marché - Délai d'exécution

La prestation devra être exécutée sur une durée d'une année scolaire à compter du **01 septembre 2022.**

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours. Il court à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique et financées par chacun des membres du groupement de commandes.

Au début de chaque mois, le titulaire adresse au Collège Euzhan PALCY et à la Ville du GROS MORNE un état récapitulatif des repas par jour qui sera validé par ces derniers. Les factures correspondantes à la prestation mensuelle seront établies et devront comporter les mentions suivantes :

- Nom et adresse du créancier et date de facturation
- N° de compte bancaire
- N° de SIRET
- Référence du marché
- Nombre de repas livrés
- Prix des repas HT
- Taux et montant de la TVA
- Montant TTC à payer

2.5 - Modifications de détail au dossier de consultation

Le coordonnateur du groupement comptable se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (R.C.)
- Le cahier des clauses particulières
- L'acte d'engagement (ATTRI1)
- La déclaration sur l'honneur (modèle joint) attestant que le candidat ne fait pas l'objet de l'une des interdictions de soumissionner visées par les articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.
- La lettre de candidature – Désignation du mandataire par ses cotraitants (imprimé DC1)
- La déclaration du candidat individuel ou du membre de groupement (imprimé DC2)

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur le profil acheteur de la plateforme de dématérialisation du coordonnateur du groupement de commandes :
https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/116851/show

ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des soumissionnaires sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre (article R2143-16 du code la commande publique).

❖ Visite sur site

Une visite des lieux d'exécution est facultative. Pour effectuer cette visite, il conviendra de prendre rendez-vous avec l'adjoint-gestionnaire du collège Euzhan PALCY, coordonnateur du groupement de commandes (06 96 86 82 05/mél : josette.andouze@ac-martinique.fr).

❖ S'agissant de la candidature, chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- La lettre de candidature, établie au moyen de l'imprimé DC1
- La déclaration du candidat, établie au moyen de l'imprimé DC2
- La déclaration sur l'honneur (modèle joint) attestant que le candidat ne fait pas l'objet de l'une des interdictions de soumissionner visées par les articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.
- Les certificats et déclarations sur l'honneur concernant les obligations fiscales et sociales.

- <u>Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise</u>

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles-L.2141-1, L.2141-2, L2141-3 et aux 1° et 3° de l'article L.2141-4, L 2145-5 du code la commande publique.

- Déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du travail.

- <u>Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise</u>

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique

- <u>Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise</u>-*:*

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

- Liste des principales prestations effectuées au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

▪ Les documents de présentation de l'entreprise comportant les éléments suivants :
- Une attestation des services vétérinaires prouvant les capacités du candidat à exécuter le marché
- Une attestation d'assurance telle que demandée à l'article 11 du cahier des clauses particulières.

➢ **Le candidat devra porter sur les copies des attestations précitées la mention suivante :**

« Je soussigné (Nom Prénom) agissant au nom de l'entreprise (Nom de l'entreprise) atteste sur l'honneur que la présente photocopie est conforme à l'original », suivie obligatoirement de sa signature. (Voir Décret n°2001-899 du 1er Octobre 2001 portant abrogation des dispositions réglementaires relatives à la certification conforme des copies de documents délivrés par les autorités administratives**)**

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels le soumissionnaire s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le groupement de commandes. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

❖ *S'agissant de l'offre, le candidat présentera un projet de marché comprenant :*

- Le Règlement de consultation, sans modifications, daté, paraphé et signé
- Le Cahier des clauses particulières, sans modifications, daté, paraphé et signé
- L'acte d'engagement dûment complété, daté et signé par la personne habilitée à engager l'entreprise
- Une proposition tarifaire unitaire (€ HT et TTC)
- Un mémoire technique justifiant des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter dans l'exécution du présent marché, présentant :
  - La structure (organigramme, ect…,)
  - Des références similaires dans ce type de prestation
  - Des propositions de menus sur trois mois
  - Le cahier de grammage
  - Deux menus « type paniers repas » (grammage, conditionnement, livraison)
  - Un détail des moyens matériels (équipements, véhicules utilisés, …) mis en place et humains (nombre, références professionnelles, formation, …) qu'il affectera à ses prestations

- Une explication de la politique du candidat en matière de traçabilité (procédures permettant de retracer l'origine des produits utilisés dans la confection des repas)
- Une note sur l'organisation mise en place pour assurer la prestation [lieu de fabrication, modalités d'exécution de la fabrication (mode, heure, hygiène et sécurité alimentaire, conditionnement), livraisons, respect des délais, continuité de service, ect …)
- Les propositions du candidat relatives à l'intégration des produits issus de l'agriculture biologique (familles de produits, fréquence, …)
- Un détail des procédures mises en place afin de favoriser les approvisionnements directs de produits de l'agriculture locale de proximité
- Les dispositions mises en place en matière de développement durable

Le dossier sera transmis par voie électronique au moyen d'un pli contenant toutes les pièces de la candidature et de l'offre sur le profil acheteur de la plateforme de dématérialisation du coordonnateur du groupement de commandes :
https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/116851/show

ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues par les dispositions du code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères de jugement intervenant pour la sélection des candidatures sont :
- Les garanties et capacités techniques et financières
- Les capacités professionnelles

Les critères intervenant pour le jugement des offres seront notés et pondérés de la manière suivante :

- Prix du repas noté sur 20 et pondéré à 40%

Le prestataire proposera un prix HT et TTC correspondant au coût total de la prestation.

Méthode de notation du prix du prestataire :
Note = (prix le plus bas / prix de l'offre examinée) x note maximale

- Valeur technique notée sur 20 et pondéré à 50 %

- Qualité des menus (le candidat fournira des exemples de menus établis sur une période de 3 mois sur la base d'un plan alimentaire) : 12 points
  - Variété et originalité des menus,
  - Respect de l'équilibre nutritionnel dans les formules proposées, repas à thème, …

- Qualité d'exécution de la prestation : 6 points
  - Moyens humains (capacité technique des personnels, qualification,…) et matériels mis à disposition,
  - Modalités d'organisation de l'entreprise : réactivité, continuité de service, …
  - Modalités d'exécution de la fabrication (lieu de fabrication, mode, hygiène et sécurité alimentaire, conditionnement, ect…)

- Usage des produits locaux, produits biologiques, produits de saison : 2 points
  - Origine et qualité des produits, fraicheur des produits (utilisation de produits frais), proportion d'approvisionnement direct de produits de l'agriculture locale ou de proximité, proposition concernant la saisonnalité, les fournisseurs, la traçabilité, l'offre de produits biologiques, …

- Développement durable noté sur 20 et pondéré à 10 %

Ce critère sera jugé au vu des mesures mises en place en faveur du développement durable (lutte contre le gaspillage, traitement des déchets, …) et des experiences en développement durable

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations prévus aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du code de la commande publique. Le délai imparti par le groupement de commandes pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 7 jours.

Il n'est pas prévu de phase de négociation ni d'audition des candidats.

ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Le dossier sera transmis par voie électronique au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre sur le profil acheteur de la plateforme de dématérialisation du coordonnateur du groupement de commandes : **https://mapa.aji-france.com**.

Afin de pallier à toute défaillance technique, une copie de sauvegarde sur clé USB devra être remise au coordonnateur du groupement de commandes dans les délais fixés pour la consultation. Elle sera présentée sous pli identifié portant la mention « Marché à procédure adaptée pour la fourniture et la livraison de repas complets en liaison chaude N°01-2022/9720012F»

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées dans l'avis d'appel public à la concurrence à l'adresse suivante :

COLLEGE EUZHAN PALCY
Coordonnateur du groupement de commandes
Quartier La Fraîcheur
97213 GROS-MORNE

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ou incomplets ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au coordonnateur du groupement de commandes leurs questions sur son profil acheteur de la plateforme de dématérialisation **https://mapa.aji-france.com**.
Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré le dossier.

Collège Euzhan PALCY (coordonnateur du groupement de commandes) :
Adjointe- Gestionnaire **:** Madame ANDOUZE
🖷 josette.andouze@ac-martinique.fr
☏0596 67 56 07 ☏0596 67 85 72 ☏0696 86 82 05

Le représentant légal de l'entreprise

Nom, prénom et signature Cachet de l'entreprise

Fait à : …… Le : ……..